

# Le dispositif Trame verte et bleue

---

**Fabienne ALLAG-DHUISME**  
**Chef de projet TVB**  
**MEDDTL/DGALN/DEB**

Journée TVB État-Régions  
25 novembre 2010

---



Ressources, territoires et habitats  
Énergie et climat  
Prévention des risques  
Développement durable  
Infrastructures, transports et mer

**Présent  
pour  
l'avenir**

Ministère de l'Écologie, du Développement durable,  
des transports et du Logement

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

# Évolution de la préservation de la biodiversité

1992 : Rio de Janeiro - Sommet de la Terre : Convention sur la diversité biologique

1992 : Directive Habitats : Gestion en réseau des sites Natura 2000

1995 : Stratégie pan européenne sur la diversité biologique et paysagère

2004 : Stratégie française de la biodiversité

2006 : Stratégie européenne pour la biodiversité

**2010 : Évaluation  
et stratégie post 2010**

Biodiversité = préoccupation majeure

Conservation des espèces, protection des espaces

**Approche globale  
dynamique et projet de  
« réseau écologique pan  
européen »**

Objectif de réduction de perte de biodiversité en 2010

**Importance des réseaux  
écologiques dans les  
ambitions post 2010**

# Évolution de la préservation de la biodiversité

## Stratégies internationales post 2010



- Plan stratégique de la convention internationale sur la diversité biologique - 20 objectifs d'Aichi - novembre 2010
  - « Vision à 2050 : la diversité biologique est valorisée, conservée, restaurée et utilisée avec sagesse, en assurant le maintien des services d'écosystèmes, en maintenant la planète en bonne santé et en procurant des avantages essentiels à tous les peuples. »
  - « Objectif 11 : ...au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation effectives par zone, et intégrées dans les paysages terrestres et marins plus larges. »

- Stratégie communautaire en cours pour Plan biodiversité UE en 2011

UE mobilisée pour un engagement politique fort sur 6 objectifs prioritaires d'ici 2020 incluant :

les « infrastructures vertes » pour l'intégration sectorielle et la cohésion régionale

- des expériences en marche : la France est le 19<sup>ème</sup> pays à se lancer
- groupe « Green infrastructures » réuni en mars 2009, nov 2010

# Évolution de la préservation de la biodiversité

## Stratégie nationale post 2010

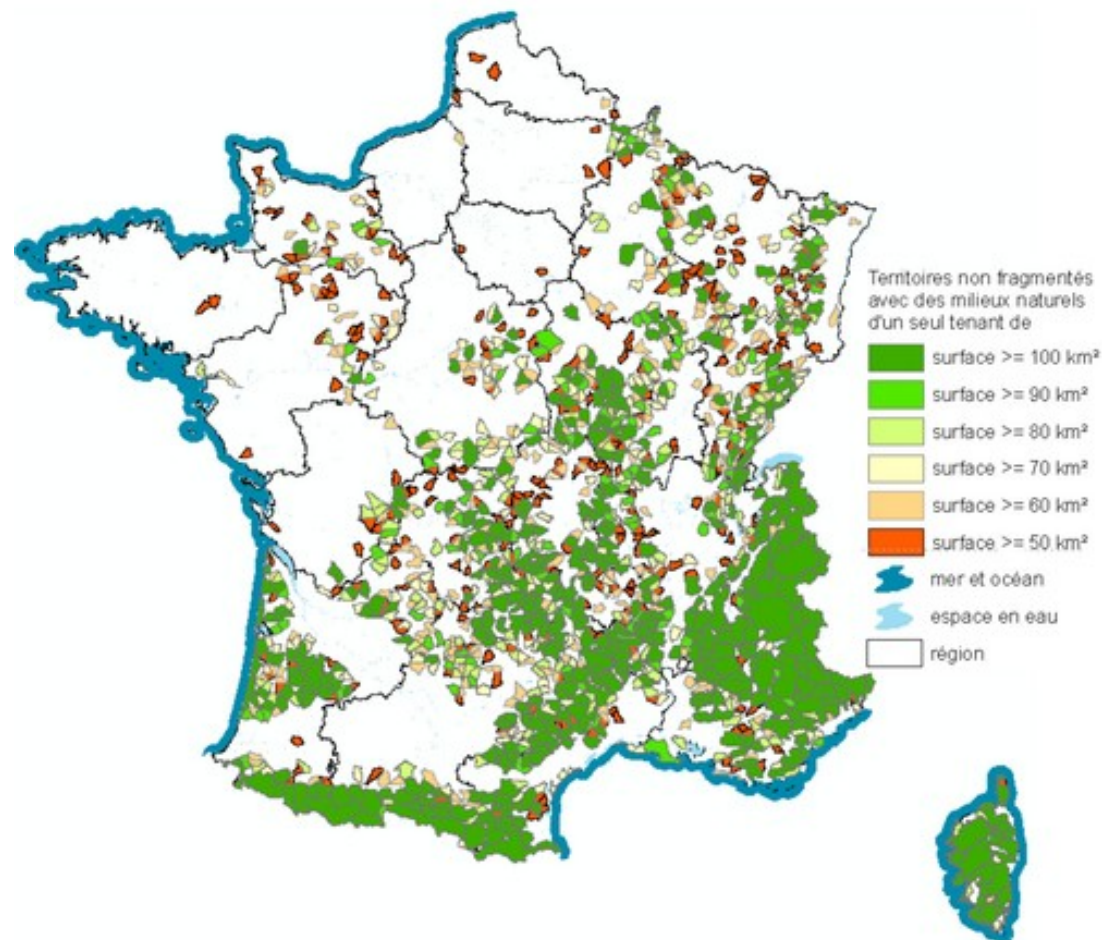
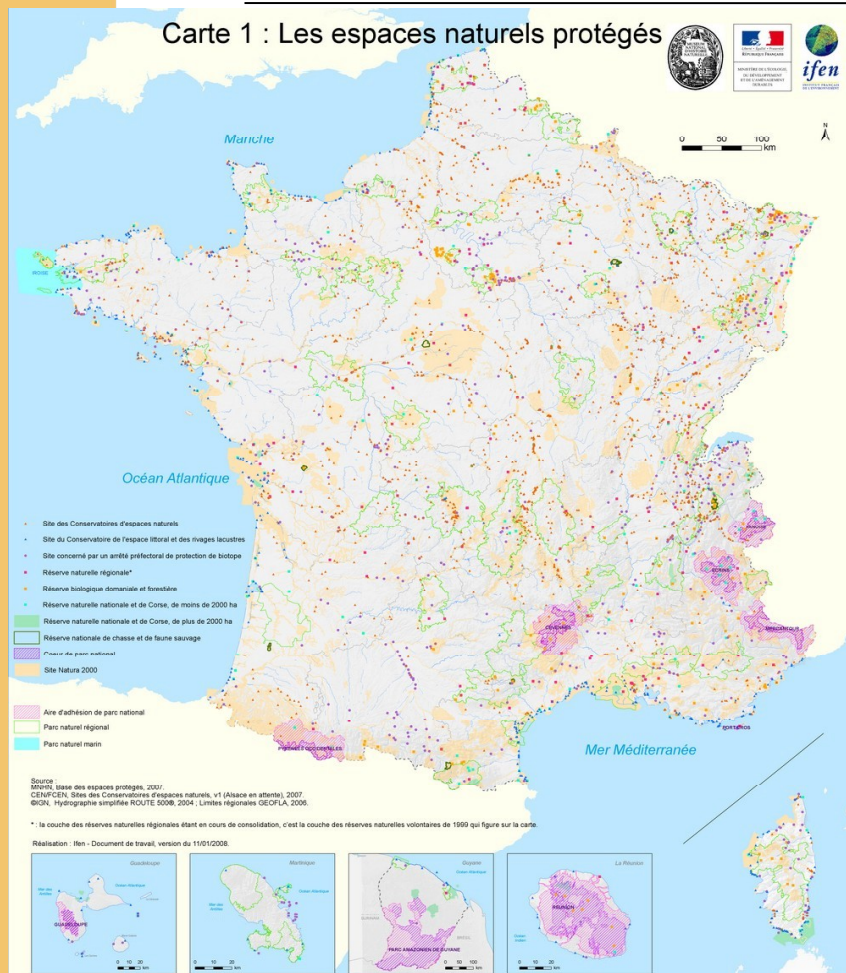


### Révision de la Stratégie Nationale de la Biodiversité

- Finalités pour 2020 : la SNB est la réponse aux engagements à la CDB et à l'UE
  - ➔ volet biodiversité de la Stratégie Nationale du Développement Durable
  - ➔ vise la mobilisation et l'engagement des acteurs
  - ➔ Démarche de co-construction avec les acteurs du Grenelle
  - ➔ Groupe « Collectivités et politiques territoriales » :
    - articulation TVB/ Stratégies Régionales pour la Biodiversité
    - articulation de toutes les échelles territoriales
- Calendrier : décembre 2010 : 1<sup>ère</sup> trame de texte ➔ 22 mai 2011 : adoption de la SNB



# Vers un réseau écologique pour lutter contre la fragmentation des milieux

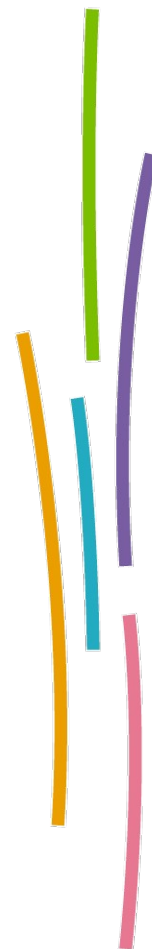


**Nécessité de relier les espaces naturels entre eux en milieu urbain et rural  
 et de viser la nature patrimoniale et ordinaire**

# Les objectifs de la Trame verte et bleue

---

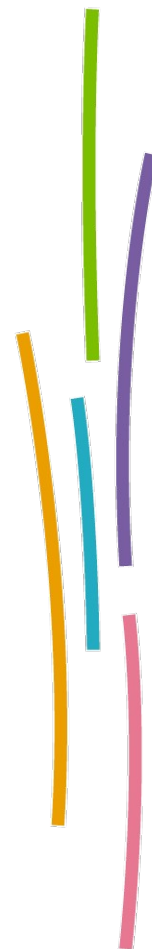
- Des objectifs écologiques...
  - Réduire la fragmentation des habitats
  - Permettre le déplacement des espèces
  - Préparer l'adaptation au changement climatique
  - Préserver les services rendus par la biodiversité
- ... mais aussi
  - Améliorer le cadre de vie
  - Améliorer la qualité et la diversité des paysages
  - Prendre en compte les activités économiques
  - Favoriser un aménagement durable des territoires



# 10 choix stratégiques pour la mobilisation

---

1. La TVB, une politique en faveur de la biodiversité
2. La TVB, pilier de l'aménagement des territoires
3. Une prise en compte des activités humaines et des enjeux socio-économiques
4. La TVB : principe de subsidiarité et gouvernance partagée
5. Des critères de cohérence nationale
6. Une nécessaire cohérence entre l'ensemble des politiques publiques
7. La mobilisation d'outils existants et l'enjeu de la maîtrise d'ouvrage
8. L'identification cartographique de la TVB par les documents d'urbanisme
9. La TVB et les infrastructures
10. Mobilisation des connaissances et organisation du suivi/évaluation



# Les lois Grenelle

---

- Loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement
  - objectif de création d'une TVB d'ici fin 2012
  - la TVB, un des outils en faveur de la biodiversité (SCAP, SNB...)
- Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement
  - pour une inscription de la TVB dans le **code de l'environnement** (article L. 371-1 et suivants)
    - ⇒ Définition, objectifs, dispositif de la TVB et lien avec les SDAGE
  - pour une inscription des continuités écologiques dans le **code de l'urbanisme** (articles L. 121-1, L. 122-1, L. 123-1 et suivants)
    - ⇒ Objectifs de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques



# Loi Grenelle 2 - Définition de la TVB

## Article L.371-1 du code de l'environnement

---

### Composante verte :

- Espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité dont tout ou partie des espaces protégés \*
- + Corridors écologiques permettant de les relier (espaces, formations végétales linéaires ou ponctuelles) \*
- + Couverture végétale permanente le long certains cours d'eau (art L.211-14)

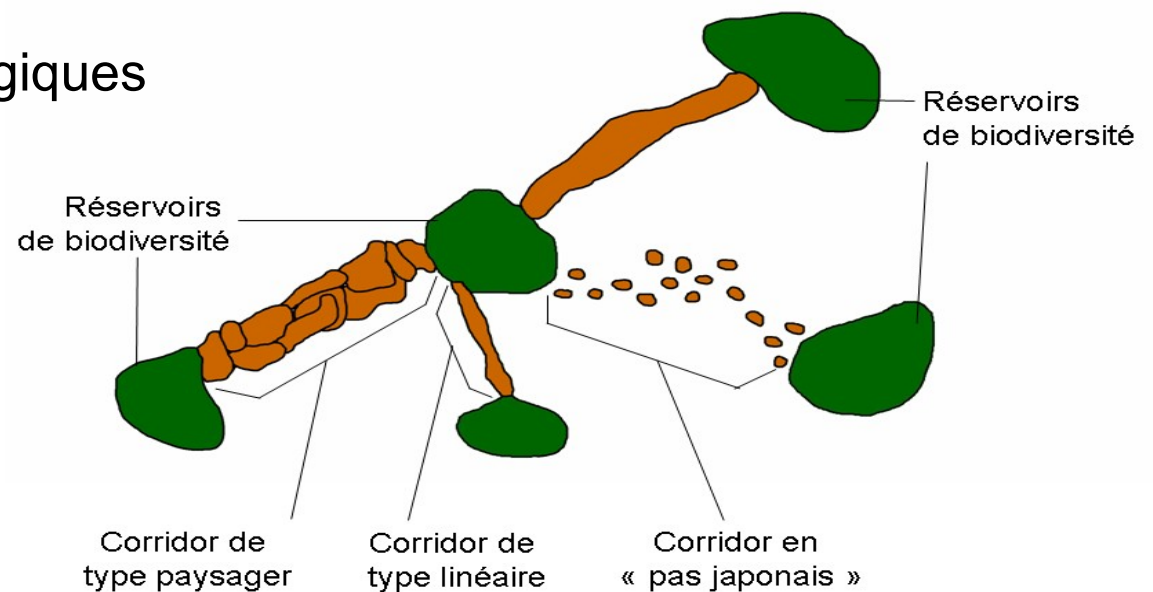
### Composante bleue :

- Cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux classés (art L.214-17) \*
- + Zones humides nécessaires pour les objectifs de la DCE, notamment les ZHIEP \*
- + Autres cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux et zones humides importants pour la préservation de la biodiversité \*

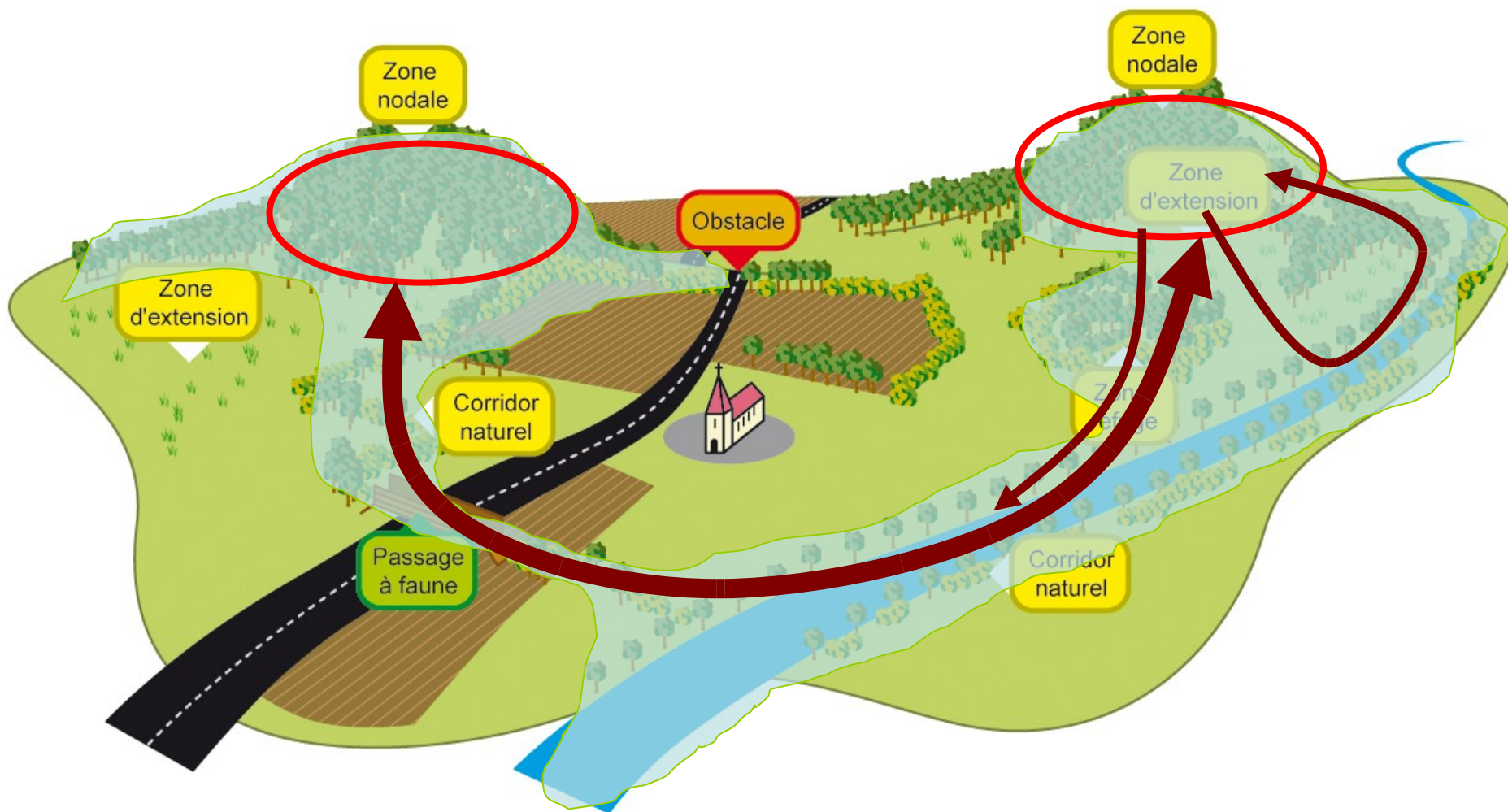
\* éléments identifiés lors de l'élaboration des schémas régionaux de cohérence écologique

# Mots-clefs

- **Trame verte et bleue...**
  - ⇒ un outil de préservation de la biodiversité
  - ⇒ un outil d'aménagement du territoire
  - ⇒ un ensemble de continuités écologiques
- **Trame verte et bleue, deux éléments...**
  - ⇒ Des réservoirs de biodiversité
  - ⇒ Des corridors écologiques



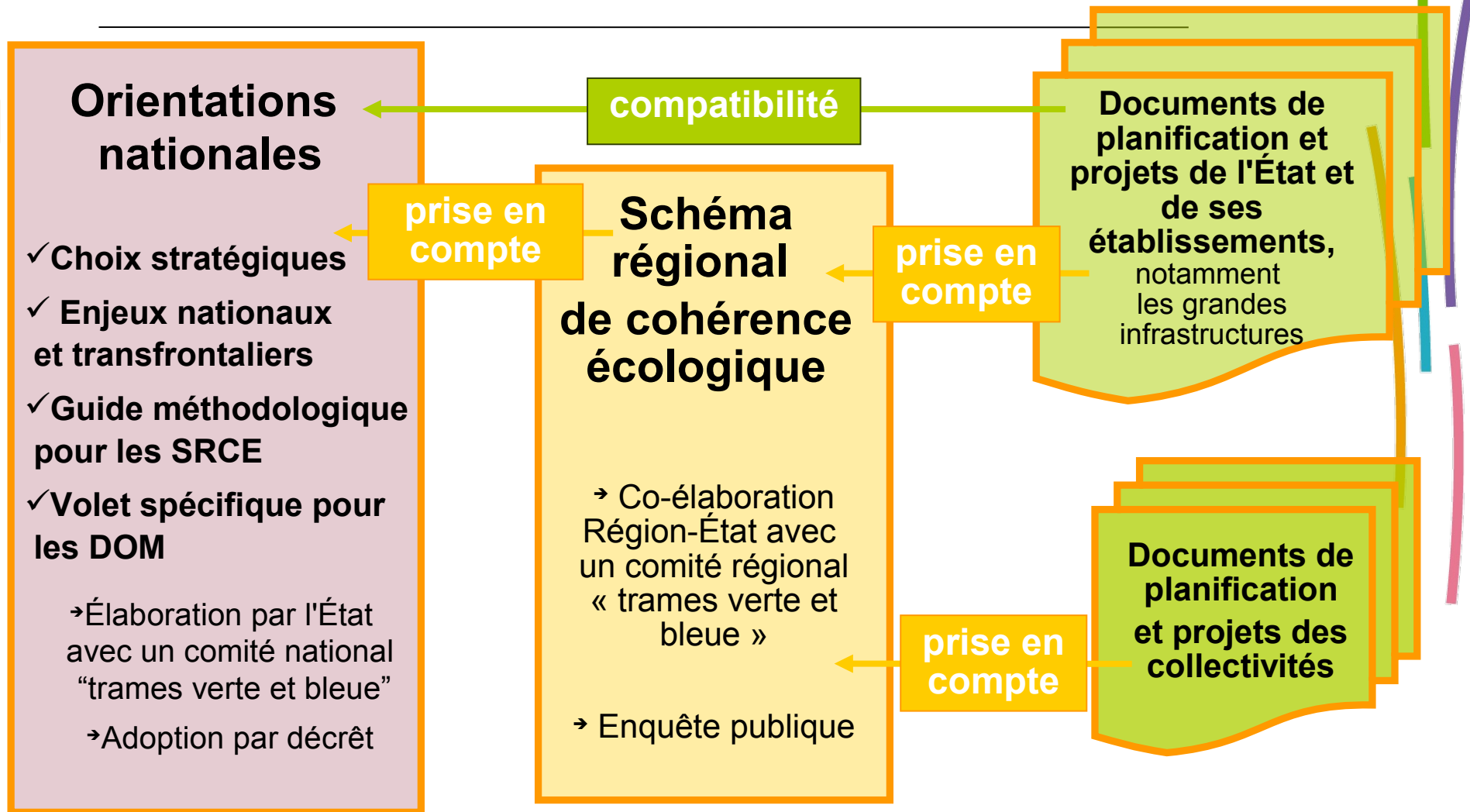
# Les éléments de la TVB



Source: Région Rhône-Alpes 2009

# Loi Grenelle 2 - Dispositif de la TVB

## Articles L.371-2 et L.371-3 du code de l'environnement



Les SRCE prennent en compte les éléments pertinents des SDAGE actuels.  
Les SDAGE 2015 comprendront la mise en place de la trame bleue figurant dans les SRCE adoptés.  
Une étape intermédiaire avec l'état des lieux 2013.

# Avancement au niveau national

- Le cadre national en construction : 3 projets de guides consolidés, un 4<sup>ème</sup> en cours
  - Guide 1. Enjeux et choix stratégiques
  - Guide 2. Appui méthodologique à l'élaboration régionale
  - Guide 3. Prise en compte de la TVB par les infrastructures linéaires de l'État
  - Guide 4. TVB et documents d'urbanisme

⇒ **Le socle des orientations nationales**
- Des groupes de travail thématiques  
(cartographie, suivi-évaluation, communication, compensation, urbanisme)
- La mise en place du comité national Trames verte et bleue
  - Décret en cours d'élaboration
  - Garant de la cohérence nationale





# Avancement au niveau régional

---

- **Élaboration des SRCE**
  - Existence d'un schéma régional de continuités écologiques antérieur réalisé par la Région
    - ⇒ Alsace, Ile-de-France, Nord-Pas-de-Calais, Rhône-Alpes
  - Études de préfiguration du SRCE en cours ou en projet
    - ⇒ Aquitaine, Auvergne, Basse-Normandie, Bourgogne, Centre, Franche-Comté, Ile-de-France, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Pays-de-Loire, Picardie
  - Lancement officiel du SRCE
    - ⇒ Ile-de-France, et bientôt Centre
- **La mise en place des comités régionaux Trames verte et bleue**
  - Décret en cours d'élaboration



# Avancement au niveau local

---

- Prise en compte dans les documents d'urbanisme
  - Des possibilités offertes par le code de l'urbanisme avant le Grenelle (*écosystèmes*)
  - Code de l'urbanisme modifié par la loi Grenelle 2 (*biodiversité et continuités écologiques*)
- Nature en ville
- Projet de territoire
  - PNR
  - Intercommunalités
  - Exploitation agricole
  - etc.



# Au sein de la région, tous concernés !

## **Échelle régionale**

Une échelle de cadrage et d'accompagnement des démarches locales, garante de la cohérence du dispositif et de la prise en compte des services rendus par la biodiversité

## **Échelle départementale**

Au travers de la politique ENS et de la gestion des infrastructures routières départementales, de la connaissance de la biodiversité et de la mise en œuvre opérationnelle

## **Échelle du territoire de projet : PNR, intercommunalités, SAGE**

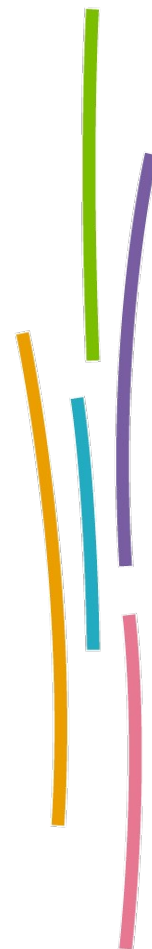
La TVB comme partie intégrante du projet de territoire, un compromis entre les différentes politiques publiques. La mise en œuvre d'expérimentations et d'outils contractuels

## **Échelle du SCoT**

La TVB comme partie intégrante du projet de territoire, un compromis entre les différentes politiques publiques

## **Échelle communale**

Mise en œuvre opérationnelle et opposabilité aux tiers des documents d'urbanisme



# Loi grenelle 2 - Contenu du SRCE

## Article L.371-3 du code de l'environnement

---

### ▪ Contenu du SRCE :

#### *Une spatialisation et une hiérarchisation des enjeux*

- a) Une présentation et analyse des **enjeux régionaux** relatifs à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques ;
- b) Un volet identifiant les **composantes de la TVB** ;
- c) Une **cartographie** comportant la TVB ;

⇒ Importance du texte accompagnant la cartographie et complétant en dehors de ce qui est cartographié

⇒ Importance d'un plan d'actions



# Loi grenelle 2 - Contenu du SRCE

## Article L.371-3 du code de l'environnement

---

### ▪ Contenu du SRCE :

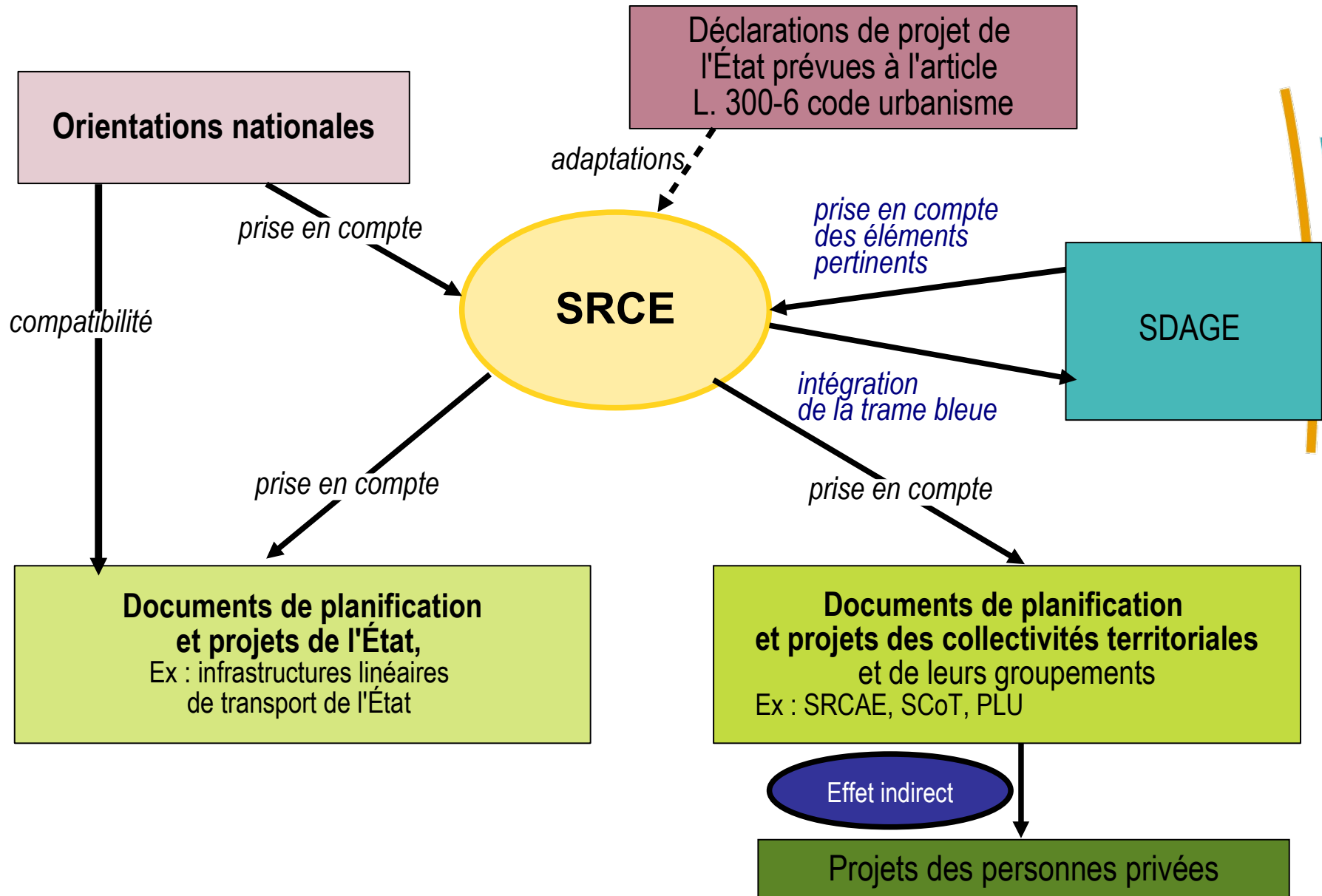
#### *Un cadre d'intervention*

- d) Les **mesures contractuelles à privilégier** pour assurer la préservation voire la remise en bon état de la fonctionnalité des continuités ;
  - e) Les **mesures prévues pour accompagner la mise en œuvre** des continuités écologiques pour les communes concernées.
- **Identifier les leviers d'actions possibles et leurs conditions d'utilisation**
  - Existence d'outils «contractuels» à plusieurs échelles
  - **Importance des réflexions régionales et locales pour :**
    - » Articuler les échelles, les outils et les modes de financements
    - » Monter des partenariats techniques et financiers
    - » Privilégier des opérations « multi fonctions » à l'échelle d'un territoire

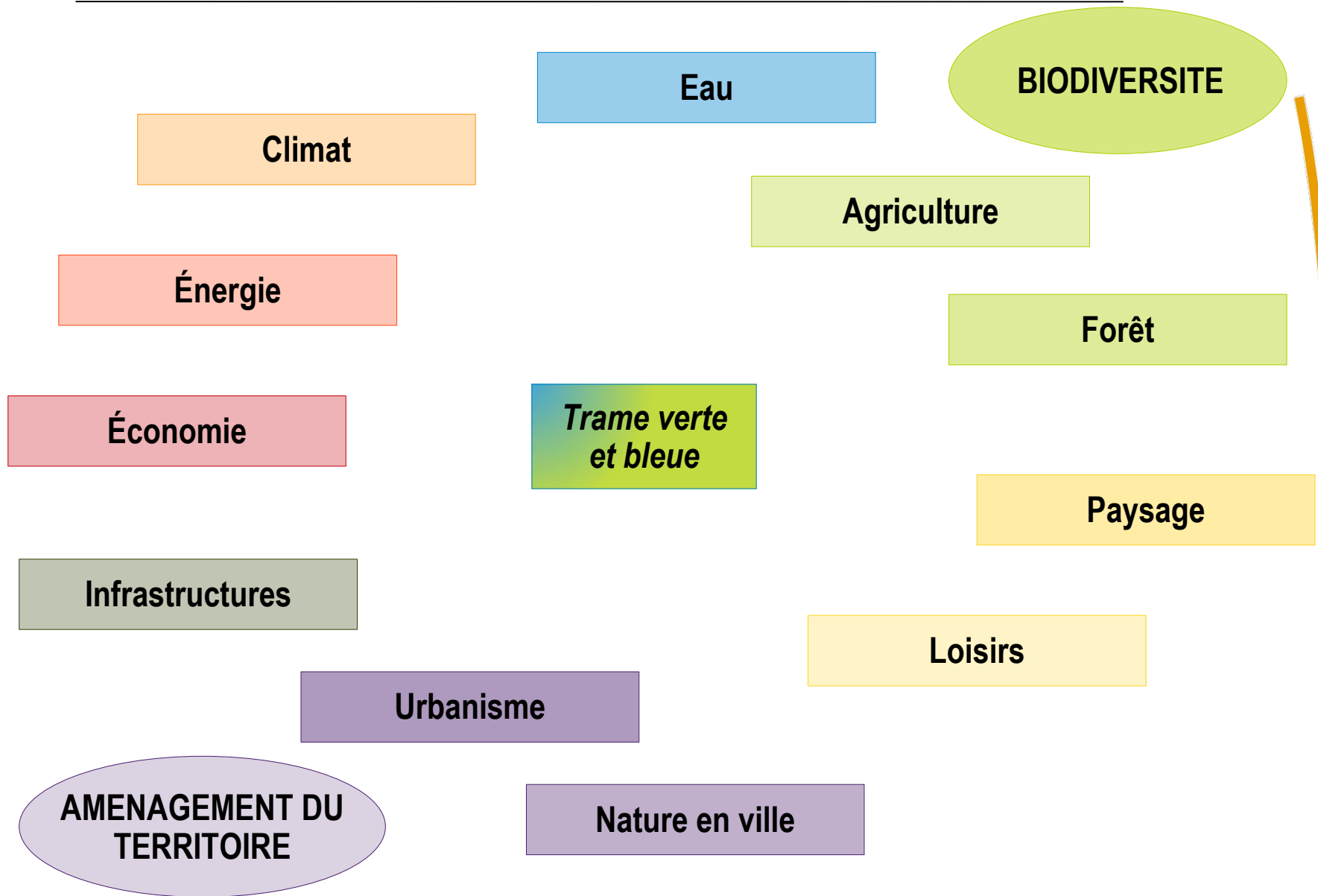




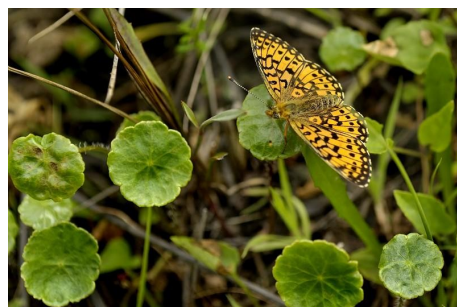
# Le SRCE, au cœur de la planification



# La TVB, au cœur des politiques publiques



# Merci de votre attention



# Contacts

---

## Chef de projet TVB

[fabienne.allag-dhuisme@developpement-durable.gouv.fr](mailto:fabienne.allag-dhuisme@developpement-durable.gouv.fr)

## Chef du bureau de l'intégration de la biodiversité dans les territoires

[cyrille.lefeuvre@developpement-durable.gouv.fr](mailto:cyrille.lefeuvre@developpement-durable.gouv.fr)

## Chargées de mission TVB

[jessica.brouard-masson@developpement-durable.gouv.fr](mailto:jessica.brouard-masson@developpement-durable.gouv.fr)

[laure.letessier@developpement-durable.gouv.fr](mailto:laure.letessier@developpement-durable.gouv.fr)

[elodie.salles@developpement-durable.gouv.fr](mailto:elodie.salles@developpement-durable.gouv.fr)





# La TVB sur l'internet du MEDDTL

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/La-Trame-verte-et-bleue.html>

Le ministère | Conseil et expertise | Actualités | Salle de lecture | Services en ligne | Concours et formations | Appels à projets | Consultations publiques

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER  
En charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

Rechercher :  Ok  
> Recherche avancée

ÉNERGIE ET CLIMAT | LOGEMENT, AMÉNAGEMENT DURABLE ET RESSOURCES NATURELLES | PRÉVENTION DES RISQUES | DÉVELOPPEMENT DURABLE | TRANSPORTS ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE | MER ET LITTORAL | EUROPE ET INTERNATIONAL

Accueil du site > Logement, aménagement durable et ressources naturelles > Eau et biodiversité > Espaces et milieux naturels terrestres > La Trame verte et bleue

Flux RSS

## LOGEMENT, AMÉNAGEMENT DURABLE ET RESSOURCES NATURELLES

Tour d'horizon  
Le Grenelle en action  
Actualités  
Données de référence  
Espace lecture  
Logement  
Bâtiment et construction  
Ville durable, aménagement, urbanisme et paysage  
Eau et biodiversité  
Le ministère pour...  
Espaces et milieux naturels terrestres  
Les parcs nationaux

### La Trame verte et bleue

La Trame verte et bleue est une mesure phare du Grenelle Environnement qui porte l'ambition d'enrayer le déclin de la biodiversité au travers de la préservation et de la restauration des continuités écologiques.

- Un grand projet national
- Les productions du comité opérationnel Trame verte et bleue
- Restitution de l'appel à projet "Les parcs naturels régionaux et la Trame verte et bleue" - journée du 30 juin 2010

#### Dernières publications

- La Trame verte et bleue en France métropolitaine
- La biodiversité s'explique
- [La biodiversité à travers des exemples](#)
- Evaluation des services rendus par les écosystèmes en France
- Observatoire de la qualité de l'air intérieur

> Toutes les publications du pôle

#### Mots Clés :

ommatation durable  
ogies végtes    Fiscalité verte